

Compte rendu du conseil municipal du 29 mars 2022

Ordre du jour :

- **Délibération du conseil municipal** : électrification rurale afin d'alimenter des lots à bâtir, route du château RD 269 (zone du carrefour Poms/Morlanne).
- **Délibération du conseil municipal** : groupement de commandes avec la CCLB pour l'achat de fournitures et de prestations de services afin de profiter de meilleurs tarifs, liés à des quantités importantes (ex : achat papier d'impression , les visites de contrôles incendie etc.).

Sujets divers :

- **Travaux publics** : la réalisation d'un giratoire va débuter à l'été 2022 au carrefour du Poteau de Lannes. L'opération est sous maîtrise d'ouvrage du Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques.

L'élargissement de la RD 946, secteur du Luy de Béarn est en cours d'achèvement. Des études vont être conduites pour des travaux de sécurisation/élargissement du secteur du pont du Luy vers le Poteau de Lannes, tout particulièrement la côte dite de Pinoges.

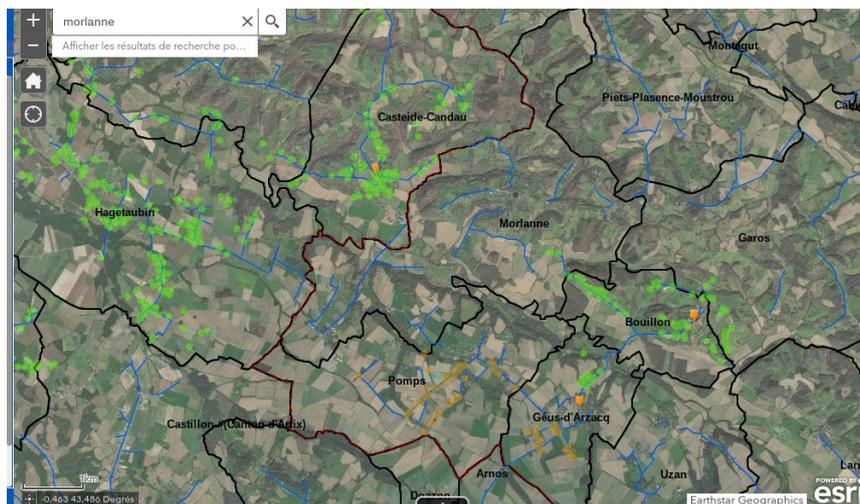
- **Réseaux fibre optique** : toujours des retards dans l'avancée des travaux par les sous-traitants installant le réseau. Morlanne est une cible de 315 prises à créer au total. Seules deux prises sont existantes pour le moment.

Le raccordement de quelques communes voisines est en cours (essentiellement du territoire de la communauté de Communes Lacq Orthez), Morlanne devrait se faire dans la continuité (les pastilles vertes sur la carte sont des prises « fibre optique » créées).

L'opération est sous maîtrise d'ouvrage du Conseil départemental des P.A. et des communautés de communes du territoire départemental, dans le cadre du Syndicat Mixte La Fibre64.

Le secteur Nord/Nord-Est du département est très en retard. Ce retard a été souligné par la Communauté de Communes des Luys en Béarn, qui a saisi le Syndicat La Fibre 64 de cette situation.

La société THD64 (filiale de SFR), délégataire du marché d'installation par La Fibre 64, fait déjà l'objet de 16 millions d'euros de pénalités de retard. Ladite société justifie son retard par la pandémie du Covid, et des problèmes de qualité de prestations chez des sociétés sous-traitantes.



- **Barrières de ralentissement « rue des arènes »** : la création de la zone de rencontre (circulation partagée) au début de la rue des arènes s'achève (vitesse limitée à 20 km/h). Les barrières permettant la délimitation de cette zone sont démontables, ceci afin de permettre aux riverains de faire venir des véhicules à gros gabarit si besoin (ex : camion de déménagement, poids lourds BTP à grand empattement etc.).

Dans ce cas, les riverains sont invités à anticiper la venue de ce type de véhicule en informant la mairie ou Mr et Mme Jean-louis Biela 33 rue des arènes, qui possèdent une clé de démontage.

Il est précisé qu'une zone de rencontre, délimitée par des panneaux à fond bleu et divers pictogrammes, signifie que la chaussée est partagée entre les véhicules, les piétons et les vélos. Pour cela, la vitesse est limitée à 20 km/h.

La route du Manoir et la Carrère du château sont également concernées.

Réseaux : un point est effectué sur les travaux de rénovation du réseau d'eau potable par le Syndicat des Eaux Luy Gabas Léés, RD 269 ; ainsi que les travaux de rénovation du château d'eau semi-enterré de Morlanne. Les travaux d'installation d'un abaisseur de pression sont en cours sur la VC dite de Bouillon.

En raison d'un allègement de la réglementation départementale concernant la Défense Extérieure contre l'Incendie (DECI), l'étude de la défense incendie de la commune va faire l'objet d'un réexamen. C'est le Syndicat des Eaux Gabas Léés qui va conduire ce réexamen pour chacune de ses communes adhérentes. Des économies substantielles dans la mise en œuvre de la DECI sont attendues.

Par ailleurs, le contrôle annuel des poteaux incendie a été réalisé, dans le cadre d'un marché communal. Un groupement de commandes, sous l'égide du Syndicat des Eaux, va être constitué pour cette prestation de service.

- **Tourisme** : compte-rendu sur les premiers ateliers d'études de la requalification du développement touristique dans le Nord-Béarn (Communautés de Communes des Luys en Béarn et Nord-Est Béarn).

- **Église de Morlanne** : messe de Pâques le dimanche 17 avril à 10h30 à l'église de Morlanne. Il s'agira de la seule messe pour les 24 communes de la Paroisse Catholique Notre Dame des Luys.

- **Jobs d'été ateliers jeunes 14-17 ans** : <https://www.cclb64.fr/post/ateliers-jeunes-2022>

les inscriptions de vos jeunes sont possible **jusqu'au 5 avril** en contactant :

Pôle jeunesse CCLB

68 chemin de Pau - 64121

Serres-Castet

05 59 33 72 34

marlenecarrere@cclb64.fr

- **Élections présidentielles** : la liste des administrés inscrits et radiés des listes électorales de Morlanne, est affichée dans le hall de la mairie.

Conférence de presse pour les animations du château : la Communauté de communes et la Commune de Morlanne organisent une conférence de presse au château, le 30 mars 2022.

Gestion du château de Morlanne : le comité de pilotage pour une délégation de service public pour la gestion du château, se réunira le 31 mars 2021. Pour rappel, la Communauté de Communes des Luys en Béarn a décidé de ne pas poursuivre la gestion déléguée du château, qui n'est pas son « métier » de par ses compétences. Par ailleurs, le Conseil départemental ne souhaite pas assurer la gestion directe de ce patrimoine, qui nécessite une spécialisation dans le cadre d'une délégation à un prestataire, selon un cahier des charges établi par le Conseil départemental. La Communauté de communes et la Commune de Morlanne sont associées à ce travail, dans le cadre du comité de pilotage ad hoc.

